

**Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
82140 Saint Antonin Noble Val - Mardi 10 mars 2026**

Le Conseil communautaire s'est réuni le mardi 10 mars de l'an deux mille vingt-six, au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances à Saint-Antonin-Noble-Val, sous la présidence de Monsieur BONSANG, Président de la Communauté de Communes.

Date de la convocation : 3 mars 2026

Nombre de délégués en exercice : 33. Nombre de présents : 26 Nombre de votants : 29

Présents : Mesdames BAGES, BIRS, DELRIEU, LAFON, MIRAMOND, RAMES, TEULIERES ;
Messieurs BESSEDE, BONSANG, BURG, CHARDENET, COUSI, CROS, DONNADIEU, FERAL,
FRAUCIEL, GALLAND, GAUTIER, HEBRARD, MARTY, PALACH, RENAULT, ROMANO,
SERVIERES, TABARLY, VIROLLE.

Absents : Mme DAVID a donné procuration à M. SERVIERES, M. FLORENS a donné procuration à M. BONSANG, Mme. PAPADOPOULO a donné procuration à Mme BIRS,
Messieurs DUPONT, ICHES, REGOURD et SCHATZ-BOITEL sont absents.

Madame LAFON Cécile a été élue secrétaire de la séance.

Ref. 2026_3266**Objet : RH – Mise à jour du Règlement intérieur**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le Code du Travail ;

Vu la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 10 mars 2026.

Monsieur le Président explique que le règlement intérieur actuel a été approuvé par la délibération 2023_2671 du 14 mars 2023, il est aujourd'hui nécessaire d'y ajouter plusieurs compléments ou précisions.

Aussi, est-il essentiel de le mettre à jour afin de faciliter la lisibilité des règles applicables au sein de la CC QRGa pour l'ensemble des personnels, quelque soit leur statut.

Monsieur le Président indique que notamment les articles suivants seront modifiés :

- Article 18 : Alarme et vidéo- surveillance (Utilisation d'un dispositif de géolocalisation pour camions Ordures Ménagères)
- Ajout d'une annexe (charte) relative à l'usage des images numériques

Il est précisé que ce nouveau règlement entrera en vigueur à compter de son adoption, après respect des formalités liées à la transmission au contrôle de légalité et aux obligations d'affichage.

AR Prefecture

082-248200107-20260310-2026_3266-DE
Reçu le 13/03/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le règlement intérieur du personnel communautaire et ses annexes dont les textes sont joints à la présente délibération,
- DÉCIDE de communiquer ce règlement à tout agent employé à la Communauté de Communes,
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Saint Antonin Noble Val
Le 10 mars 2026

Le Président

Gilles BONSANG

